



## COMMUNIQUÉ RELATIF A LA SITUATION SANITAIRE

Conformément aux dispositions établies par les autorités pour faire face à la crise sanitaire actuelle, nous vous informons des dispositions prises à compter de ce jour au sein des églises adventistes de la Martinique, dans le but de diminuer le risque de propagation du virus Covid-19.

Conformément au [décret n°2021-699 du 1er Juin 2021](#), modifié et l'arrêté R02-2022-03-31-00001 portant mesures temporaires de lutte contre la propagation du virus Covid-19 en Martinique, l'accueil du public dans les églises est autorisé.

Toutes les **activités** (cultes, moments de prière, cérémonies, répétitions de chorale, réunions, activités de jeunesse, éclaireurs, etc...) **sont autorisées sans jauge particulière** dans et hors des églises en étant organisées dans des conditions de nature à permettre le ralentissement de la propagation du virus.

**Le respect des gestes barrières et mesures d'hygiène suivantes sont de rigueur :**

- **se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon** (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction avec une solution pour la désinfection des mains conforme à la norme EN 14476 ;
- **se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;**
- **se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;**
- **éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.**
- **en cas de symptômes ou d'état fébrile, restez à la maison.**

**A compter du 9 avril 2022, le port du masque ne sera plus obligatoire mais fortement recommandé.**

Ces dispositions sont applicables sans délai et jusqu'à nouvelle communication contraire à ces dernières.

Par ailleurs, concernant les élections présidentielles, la Préfecture nous informe qu'en application de l'article 3 (§ II Bis) de la loi du 6 novembre 1962, les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h 00 pour toutes les communes du département.

Fait au Lamentin, le 5 avril 2022

FÉDÉRATION ADVENTISTE

Habitation Bois Carré  
BP 50 - 97232 LAMENTIN CEDEX 2

SIRET : 343 944 183 00109 - APE : 9491Z

Tél : 0596 61 99 99

Thélor LAMBERT  
Président